

NON au retour au statut de saisonnier !

NON à la séparation de l'Europe !

NON

**à l'abolition de la protection
des salaires et de la libre
circulation des personnes !**

Votation du 27 septembre 2020



« En s'attaquant à la libre circulation des personnes, l'initiative remet en cause les droits fondamentaux de tous les travailleurs, en particulier la protection des salaires et des conditions de travail. C'est pourquoi je dis NON à l'initiative de l'UDC ! »

Ada Marra, conseillère nationale PS, Lausanne



« Je dis NON à la dangereuse initiative de limitation. Elle fait de fausses promesses et elle ne résout pas un problème. Elle veut retourner à la Suisse des baraques et au statut inhumain des saisonniers sans droit de faire venir leur famille. »

Grazia Tredanari, vice-présidente du PS Migrant-e-s suisse, conseillère communale à Prévèrenge



« La libre circulation des personnes est un vaste droit de liberté pour nous tous. Il est essentiel pour l'éducation, la recherche et la bonne coopération en Europe. Je ne veux pas qu'on l'enlève ! C'est pourquoi je vote NON le 27 septembre. »

Helena de Freitas, députée au Grand Conseil, Canton de Genève

NON à la dangereuse « initiative de limitation », car

LA LIBRE CIRCULATION ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VONT DE PAIR. Ceux qui s'attaquent à la libre circulation des personnes luttent contre la protection des salaires et la protection des bonnes conditions de travail.

L'INITIATIVE S'ATTAQUE DE FRONT À LA LIBERTÉ DE PRENDRE UN EMPLOI PARTOUT EN EUROPE. Elle va nous conduire aussi à la résiliation d'importants accords entre la Suisse et l'UE.

L'INITIATIVE NE RÉSOUT PAS UN SEUL PROBLÈME. Elle veut retourner à la Suisse des baraques et au statut inhumain de saisonnier, lorsque les « travailleurs étrangers » n'étaient pas autorisés à emmener leur famille avec eux.

Comment voter par correspondance ?

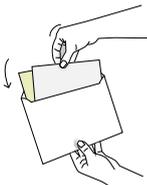
FRANZÖSISCH



Ouvrir l'enveloppe de transmission



Écrire NON sur le bulletin de vote



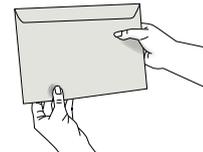
Mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote anonyme et fermer l'enveloppe



Remplir et signer la carte de vote



Glisser l'enveloppe de vote fermée et la carte de vote dans l'enveloppe de transmission grise. Vérifier que l'adresse du registre civique apparaisse dans la fenêtre de l'enveloppe



Envoyer l'enveloppe de transmission par la poste jusqu'au 21 septembre 2020 à la commune ou la déposer dans la boîte aux lettres de votre commune jusqu'au 25 septembre

VOTRE VOIX EST IMPORTANTE ! LES MIGRANTES ET LES MIGRANTS POURRAIENT AVOIR UNE INFLUENCE CONSIDÉRABLE

La Suisse a naturalisé plus d'un million de personnes ces dernières années. Environ 970 000 Suissesses et Suisses âgé-e-s de plus de 15 ans ont une deuxième nationalité. Si toutes ces personnes issues de la migration participent aux votations, elles peuvent créer des majorités différentes des actuelles. Un NON à « l'initiative de limitation » de l'UDC est donc possible si toutes et tous les migrant-e-s votent !